

Document: EB 2021/134/R.44  
Agenda: 19(b)(iii)(a)  
Date: 17 November 2021  
Distribution: Public  
Original: French

**E**



## **President's report**

### **Proposed IFAD Debt Sustainability Framework grant to the**

### **Republic of Haiti**

### **Inclusive Blue Economy Project**

Project ID: 2000002247

#### **Note to Executive Board representatives**

##### Focal points:

##### Technical questions:

**Rossana Polastri**  
Regional Director  
Latin America and the Caribbean Division  
Tel.: +39 06 5459 2291  
e-mail: r.polastri@ifad.org

**Paolo Silveri**  
Country Director  
Tel.: +509 28140269  
e-mail: p.silveri@ifad.org

##### Dispatch of documentation:

**Deirdre Mc Grenra**  
Chief  
Institutional Governance and  
Member Relations  
Tel.: +39 06 5459 2374  
e-mail: gb@ifad.org

Executive Board — 134<sup>th</sup> Session  
Rome, 13-16 December 2021

---

**For: Approval**

## Contents

<b>Abbreviations and acronyms</b>	<b>ii</b>
<b>Map of the project area</b>	<b>iii</b>
<b>Financing summary</b>	<b>iv</b>
<b>I. Context</b>	<b>1</b>
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
<b>II. Project description</b>	<b>3</b>
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	3
B. Components, outcomes and activities	4
C. Theory of change	5
D. Alignment, ownership and partnerships	5
E. Costs, benefits and financing	6
<b>III. Risks</b>	<b>9</b>
A. Risks and mitigation measures	9
B. Environmental and social category	9
C. Climate risk classification	10
D. Debt sustainability	10
<b>IV. Implementation</b>	<b>10</b>
A. Organizational framework	10
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	11
C. Implementation plans	12
<b>V. Legal instruments and authority</b>	<b>12</b>
<b>VI. Recommendation</b>	<b>12</b>

## Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project risk matrix

---

### Project delivery team

---

Regional Director:	Rossana Polastri
Country Director:	Paolo Silveri
Technical lead:	Steven Jonckheere
Finance Officer:	Dario Rimedio
Climate and Environment Specialist:	Mena Grossmann
Legal Officer:	Aspasia Tsekeri

---

## **Abbreviations and acronyms**

ANAP	National Agency for Protected Areas
COSOP	country strategic opportunities programme
PIU	project implementation unit

## Map of the project area



*The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.*  
Map compiled on 25/05/2021.

## Financing summary

<b>Initiating institution:</b>	IFAD
<b>Beneficiary:</b>	Republic of Haiti
<b>Executing agency:</b>	Ministry of Economy and Finance
<b>Total project cost:</b>	US\$26.6 million
<b>Amount of IFAD Debt Sustainability Framework grant:</b>	US\$14.0 million
<b>Contribution of borrower/recipient:</b>	US\$2.5 million
<b>Contribution of beneficiaries:</b>	US\$1.1 million
<b>Financing gap:</b>	US\$9.0 million
<b>Amount of IFAD climate finance:</b>	US\$6.95 million
<b>Cooperating institution:</b>	IFAD

## Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 78.

### I. Context

#### A. National context and rationale for IFAD involvement

##### National context

1. The Republic of Haiti's economic and social development continues to be hampered by political instability, governance issues and fragility.
2. Its political situation remains uncertain. On 13 January 2020, in the absence of the legislative elections scheduled for the previous October 2019, the term of the majority of Parliament came to an end. In March 2020, the situation began to worsen with the eruption of the health crisis caused by COVID-19. A dramatic new crisis also arose with the assassination of President Jovenel Moïse on 7 July 2021, which exacerbated the country's instability.
3. The Inclusive Blue Economy Project will be part of the IFAD strategy for engagement in countries in fragile situations, grounded in: (i) risk management and resilience; (ii) sustained focus on the root causes of fragility; (iii) gender mainstreaming and targeting; (iv) institution-building to promote trust and social cohesion; (v) flexible and responsive resources, instruments, and approaches; (vi) strategic and complementary partnerships; and (vii) results measurement and learning.
4. Haiti has a population of around 11 million, marked by high population density (379 people per km<sup>2</sup>). Its annual demographic growth stands at 1.3 per cent.
5. Instability has slowed Haiti's economic and social development. The economic recession has been coupled with the administration's limited capacity to collect taxes. Its economic outlook is daunting due, among other things, to the COVID-19 pandemic and the country's unresolved political and security crisis.
6. Haiti remains the poorest country in the Latin America and Caribbean region and is among the poorest countries in the world. In 2020, it ranked 170<sup>th</sup> out of 189 countries on the Human Development Index and had a GDP of US\$1,149.50 per capita in 2020.
7. In 2012, 59 per cent of Haitians were living below the national poverty line (with US\$2.41/day), and 24 per cent in extreme poverty. Around 45 per cent of the population lives in rural areas, where almost two thirds of the population is considered chronically poor.
8. The agriculture sector plays an important role in the country's overall economy. According to the Bank of the Republic of Haiti, in 2016, the agriculture, forestry, and fisheries sector accounted for 20.35 per cent of GDP. Haiti has around 1 million farmers, and the agriculture sector employs roughly 60 per cent of the economically active population, according to the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development. Farms produce around 45 per cent the food consumed in the country.
9. Artisanal fishing is the main type of marine fishing in Haiti.
10. On a farm, livestock production is an element of sustainability and economic stability (products of animal origin account for 11-12 per cent of total agricultural production).
11. The environment in Haiti is characterized by sparse tree cover and accelerated degradation of the land. Soil erosion and deforestation are endemic.

12. The Strategic Development Plan of Haiti proposes development guidelines and strategies for making Haiti an emerging country by 2030. The grand economic renewal project envisages the modernization and revitalization of crop, livestock, and fishing production to increase food security and reduce the pressure on the environment and natural resources.

**Special aspects relating to IFAD’S corporate mainstreaming priorities**

13. In line with Eleventh Replenishment of IFAD’s Resources, mainstreaming commitments, the project has been validated as:
- Including climate finance;
  - Nutrition-sensitive; and
  - Youth-sensitive.
14. **Gender.** Women and girls are the backbone of Haitian society. They are also the pillars of economic life and support agricultural supply chains. Even if the project is not considered gender transformational, it includes numerous activities that benefit women in terms of access to productive resources, markets for goods, and decision-making.
15. **Youth.** With 56 per cent of its population under the age of 25, it is urgent for Haiti to invest in youth. Young people are vulnerable to challenges such as poverty, lack of access to services, decent employment opportunities, and decision-making positions, which has led to significant migration, with dramatic effects for the many youth involved.
16. **Nutrition.** Malnutrition is an underlying cause of death in around 33 per cent of children under 5 in Haiti. Chronic malnutrition is found throughout the country and affects around 22 per cent of children under 5. The highest chronic malnutrition rates are seen in the departments of Nord (27.1 per cent) and Sud-Est (25.7 per cent). Chronic malnutrition is likewise more widespread in rural areas than in urban areas.
17. **Climate.** According to several indicators, Haiti is the country most threatened in the world by climate change, given the capacity of its government and communities to cope with it, beyond the specific material and ecological impacts. The effects of climate change are manifested in rising temperatures, lower precipitation, an increase in the number of extreme weather events, and rising sea levels.

**Rationale for IFAD involvement**

18. This project aims to influence and transform the way in which coastal rural populations, especially women and youth, manage natural and marine resources, the objective being to make the conservation of these resources a source of sustainable income while combatting malnutrition. By reducing the pressure on natural resources, IFAD will also contribute to making the conservation of these resources a sustainable source of income and a viable solution to migration born of necessity and the destructive exploitation of natural resources.
19. While this represents a change in its strategy and lays the groundwork for the development of a new country strategy, the project is part of IFAD’s current country strategic opportunities programme (COSOP) 2013-2021 with Haiti, and its three strategic objectives, namely: (i) to promote climate-smart agriculture; (ii) to support profitable productive initiatives in rural areas; and (iii) to invest in human capital development.

**B. Lessons learned**

20. Some lessons have been learned from evaluations, project monitoring by IFAD in Haiti, and exchanges with other technical and financial partners.
- (i) Partnerships will be essential in a fragile context like Haiti’s.

- (ii) Results-based contracting initiatives will be launched from the start of the project. Links with local authorities will be established for natural resource management, and in the framework of the project, for governance of the protected area.
- (iii) The project's design will be as simple as possible.
- (iv) Given the fragile context, the duration of projects could be six to seven years.
- (v) The recruitment of a specialist to support fiduciary management of the project and coordination activities will strengthen local competencies.
- (vi) IFAD's active participation in monitoring the project will be paramount.
- (vii) Executing agencies, departmental directorates and ministries will see their capacities strengthened and should integrate the projects financed by IFAD into their monitoring and evaluation systems.
- (viii) Geographic concentration makes joint efforts possible; the project's effectiveness will be strengthened by regrouping the means available in a project intervention area.

## II. Project description

### A. Objectives, geographic area of intervention and target groups

21. The purpose of the project is to reduce poverty and strengthen the climate resilience of rural coastal rural populations in the north and northeast of Haiti. The development objective is to diversify livelihoods and promote the conservation of coastal natural resources to provide a sustainable income and improve the nutritional status of rural women, men, and youth in the Three Bays Protected Area and bordering areas.
22. The project will draw on IFAD's comparative advantage in Haiti to: (i) ensure the inclusion of rural poor populations in the development process; (ii) to support local socio-economic planning and microprojects; and (iii) preserve natural resources and the environment. It will contribute to meeting the three strategic objectives of the COSOP.
23. The project's interventions will be concentrated in Haiti's Nord-Est and part of the Nord departments, in particular the Three Bays Protected Area and its environs. This area with a perimeter of around 170 km covers more than 75,000 ha and extends into the administrative limits of five communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté and Ferrier). Certain areas bordering the protected area (Trou-du-Nord and its watershed, as well as the Terrier Rouge watershed) will be targeted for activities essential to sustainable natural resource management.
24. The project team will target the poorest and most vulnerable people. The project should reach 40,000 beneficiaries, 50 per cent of them women and 40 per cent youth. Four groups will be specifically targeted: (i) the families of artisanal fisherfolk or of small producers who resort to ecologically unsustainable crop, livestock or fishing practices; (ii) extremely poor households exposed to malnutrition who could benefit from greater access to assets and market opportunities; (iii) rural women; and (iv) rural youth.
25. The following measures and methods will be employed to reach the target groups.
26. **Geographic targeting.** The project will target the Three Bays Protected Area, as well as bordering rural areas whose residents engage in activities that can jeopardize sustainable management of the area's natural resources. The incidence of poverty and malnutrition in this area's communities is among the highest in the country.



27. **Facilitation measures.** The project aims to create and maintain a general and operational environment favourable to targeting poverty – for example, by supporting dialogue on policies to benefit poor people and vulnerable groups and activities to raise awareness and build capacity. A national process to reflect on the potential advantages of blue economy projects in the economic, social and environmental sphere will also be encouraged.
28. **Empowerment and capacity building measures.** The project will promote planning of the use of resources, subsistence strategies, and the sharing of advantages in households and will foster the reduction of women’s workload through the use of labour-saving technologies and the sharing of chores. At the collective level, local populations and target groups will be authorized to co-manage coastal resources and participate in the respective decision-making.
29. **Self-targeting measures.** The services provided within the framework of the project respond specifically to the priorities, characteristics, and work capacity of the target groups and will be less interesting to more affluent individuals. Remunerative activities will be designed with the participation of the target groups.
30. **Direct targeting.** Women and youth will be directly targeted. Given the particular problems they face, extremely poor households will be targeted, among other things, for initiatives related to nutrition and remunerative activities.

## **B. Components, outcomes and activities**

31. The project will include the following components: (i) governance and sustainable natural resource management; and (ii) sustainable community economic ecosystems.
32. **Component 1: Governance and sustainable natural resource management.** This component will help to ensure sustainable and inclusive management of the land, coastal and marine resources of the Three Bays Protected Area. It aims to evaluate, update and strengthen regulations and ensure that they are better known by the populations and actors in the protected area. Area governance will be improved by strengthening the National Agency for Protected Areas (ANAP) at the local level.
  - (i) **Subcomponent 1.1: Strengthening governance of the protected area.** The local management committee will be strengthened with the participation of local populations and authorities and private-sector and state actors.
  - (ii) **Subcomponent 1.2: Updating and dissemination of the management plan.** A management plan for the Three Bays Protected Areas introduced in 2017 will be updated through a participatory process conducted under the aegis of ANAP and supported by the Foundation for the Protection of Marine Biodiversity.
  - (iii) **Subcomponent 1.3: Surveillance of the protected area.** A team responsible for disseminating regulatory information about the protected area will be established at the community level.
  - (iv) **Subcomponent 1.4: Strengthening ANAP at the national level and in the protected area.** ANAP should be operational so that it can play its role as a protection agency.
33. **Component 2: Sustainable community economic ecosystems.** This component is aimed at financing and conducting actions that will make it possible to improve and diversify the livelihoods of populations members.
  - (i) **Subcomponent 2.1: Development of alternative livelihoods that respect the environment and biodiversity.** Financial training and coaching sessions on remunerative activities will be provided.

- (ii) **Subcomponent 2.2: Local conservation and restoration.** The activities will involve the protection and restoration of natural resources, such as mangrove forests, coral reefs and watersheds.
- (iii) **Subcomponent 2.3: Improvement of women’s nutritional status and entrepreneurship.** This will involve diversifying food production and selecting nutrition-sensitive crops and value chains.

### C. Theory of change

34. Haiti’s Nord-Est department has always been one of the poorest regions in the country, with a high incidence of malnutrition. Certain groups, especially women and youth, are at high risk of being left behind. Numerous threats (climate change; harmful fishing and agricultural practices; the felling of mangrove forests; community development and unregulated growth; etc.) are putting pressure on coastal and marine ecosystems, imperilling their ecological integrity in the long term.
35. To mitigate these threats, the project aims to reduce the pressure on natural resources by promoting economic growth, social inclusion and the improvement of livelihoods, while guaranteeing the environmental sustainability of the Three Bays Protected Area’s natural resources. This objective will be achieved by:
  - (i) strengthening governance and (ii) supporting sustainable economic growth through sectors and activities linked with natural resources, combined with activities to improve population well-being and promote greater social equity and better environmental preservation.
36. The activities supported will be reflected in: (i) social and economic advantages for current and future generations; (ii) the restoration, protection and maintenance of biodiversity, productivity, resilience, essential functions and the intrinsic value of marine ecosystems. This will help to reduce poverty and strengthen the climate resilience of rural coastal populations in northern Haiti.

### D. Alignment, ownership and partnerships

37. The project is aligned with Haiti’s major national priorities, notably the Agricultural Development Policy (2010-2025), the Triennial Agricultural Recovery Programme and the Strategic Development Plan of Haiti (2013-2030). The nationally determined contributions under the Paris Agreement have made it possible to identify the priorities in terms of the project’s objectives, namely: (i) integrated management of coastal areas; (ii) the improvement of food security; and (iii) information, education and awareness-raising. The project is likewise in sync with the national priorities spelled out in Haiti’s National Action Plan on the Environment and the National Biodiversity Strategy and Action Plan.
38. The project is consistent with the objectives of IFAD’s Strategic Framework and the COSOP with Haiti.
39. The project is the result of the Haitian government’s specific request to IFAD for support to tackle the challenges encountered in managing the territory of the Three Bays Protected Area.
40. The project is part of the United Nations Sustainable Development Cooperation Framework and its five priority pillars: (i) poverty reduction and employment; (ii) basic social services; (iii) gender equality and protection; (iv) resilience; and (v) governance. In addition to being a newly declared marine protected area, the target area is a key biodiversity zone that is part of the Caribbean Biological Corridor and the large marine ecosystem of the Caribbean.
41. The project is also in sync with Haiti’s plan to reduce greenhouse gas emissions, as described in the document of the United Nations Framework Convention on Climate Change and responds to the priority lines spelled out in the national Action Against Desertification project.

## **E. Costs, benefits and financing**

### **Project cost**

42. Part of project components 1 and 2 involve climate action. The total climate financing allocated by IFAD is estimated at US\$6.95 million.

Table 1  
**Project costs by component and financier**  
(Thousands of United States dollars)

<i>Component</i>	<i>IFAD grant</i>		<i>Financing Gap</i>		<i>Borrower/ recipient</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>
1. Governance and sustainable natural resource management	2 912	21	1 053	12	314	13	-	-	4 279
2. Sustainable community economic ecosystems	7 380	53	7 926	88	1 822	73	1 091	100	17 128
3. Coordination and management	3 708	26	21	0.2	372	15	-	-	4 096
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>100</b>	<b>9 000</b>	<b>100</b>	<b>2 509</b>	<b>100</b>	<b>1 091</b>	<b>100</b>	<b>26 600</b>

Table 2  
**Project costs by expenditure category and financier**  
(Thousands of United States dollars)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD grant</i>		<i>Financing gap</i>		<i>Borrower/ recipient</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>
1. Civil and rural works	839	6	710	8	187	7	131	12	1 867
2. Vehicles and equipment	434	2	130	1	43	2	-	-	418
3. Subsidies	2 833	22	2 893	32	750	30	836	77	7 501
4. Technical assistance, studies and training	3 134	22	958	11	286	11	-	-	4 378
5. Contracts and execution agreements	3 851	28	4 065	45	893	36	124	11	8 933
6. Salaries and operating costs	2 909	21	244	3	350	14	-	-	3 503
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>100</b>	<b>9 000</b>	<b>100</b>	<b>2 509</b>	<b>100</b>	<b>1 091</b>	<b>100</b>	<b>26 600</b>

Table 3  
**Project costs by component and project year (PY)**  
 (Thousands of United States dollars)

Component	PY1		PY2		PY3		PY4		PY5		PY6		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
1. Governance and sustainable natural resource management	570	31	1 377	26	871	12	611	9	532	15	319	25	4 280
2. Sustainable community economic ecosystems	483	26	3 456	64	6 075	81	5 729	82	2 378	66	104	8	18 225
3. Coordination and management	815	44	536	10	583	8	635	9	693	19	833	66	4 095
<b>Total</b>	<b>1 868</b>	<b>100</b>	<b>5 369</b>	<b>100</b>	<b>7 529</b>	<b>100</b>	<b>6 975</b>	<b>100</b>	<b>3 603</b>	<b>100</b>	<b>1 256</b>	<b>100</b>	<b>26 600</b>

### Financing and cofinancing strategy and plan

43. The project financing plan includes a financing gap of US\$9.0 million, which could be covered, as the case may be, by: (i) subsequent cycles of the performance-based allocation system (under financing terms to be determined and subject to the internal procedures and ultimate approval of the Executive Board); (ii) cofinancing requested from the Global Agriculture and Food Security in September 2021; and (iii) cofinancing to be determined during execution.
44. The project will be cofinanced by IFAD, the Government of Haiti and the beneficiaries. IFAD will provide a grant of US\$14 million. The beneficiaries' contribution will be US\$1.1 million. The Government of Haiti will contribute US\$2.5 million, corresponding to fees, duties and taxes applicable to the goods and services that may be procured by the project and in the form of a contribution towards the salaries of government employees recruited and made available to the project. The tables above present the financing plan.

### Disbursement

45. The borrower/recipient will open two separate bank accounts at the Bank of the Republic of Haiti: (i) a special designated account in United States dollars for project needs, managed by the project implementation unit (PIU). This account is exclusively for receiving advances and financing from IFAD. The amount of the advances will be established in the letter to the recipient, which will be issued by IFAD when the financing agreement enters into force. (ii) An account in Haitian gourdes, managed by the PIU. Using these accounts, the unit will issue all payments and transfers to suppliers, project staff, implementation partners (ANAP and the Departmental Agricultural Directorate), non-governmental organizations and other partners.
46. To begin withdrawing funds from the grant, the Ministry of Economy and Finance must send documentation to IFAD attesting to the opening of the designated account and a letter notifying it of the personnel/positions authorized to withdraw funds. IFAD fund disbursements will be effected according to the letter to the recipient and the Loan Disbursement Handbook for IFAD Directly Supervised Projects.

### Summary of benefits and economic analysis

47. In the medium and long term, the project is expected to have a substantial positive budgetary impact, due to: (i) an increase in production, income and the employment rate, resulting in increased tax revenues, and (ii) multiplier effects, due to the increase in economic activity in the target areas, greater demand for goods and services, which in turn should have a positive impact on income and employment. Furthermore, substantial gains or economies in foreign exchange stemming from a drop in imports of the principal staple crops can be expected; Haiti is currently a net importer of these crops.

### Exit strategy and sustainability

48. The key elements of the project's exit strategy are the strengthening of ANAP institutional capacity, the guarantee of inclusive, dynamic and robust governance and a management plan fully reviewed and accepted by all.
49. Sustainability in the social, environmental, economic and financial sphere will be guaranteed by the leadership of populations and local governments and the strengthening of beneficiary capacities in the area of nutrition.

## III. Risks

### A. Risks and mitigation measures

50. The risks identified are: (i) the uncertainties associated with a socio-political and economic context marked by tremendous insecurity, a political crisis and the risk of inflation and rising prices of basic necessities, added to which are the uncertainties deriving from different investments that could be proposed within the framework of the project; (ii) insufficient mobilization of public authorities in favour of sustainable management of protected areas; (iii) reticence of the target population to modify certain behaviours adopted locally due to high vulnerability, mainly with respect to the conservation of natural resources.
51. **Financial management.** The risks identified are: (i) the PIU's lack of experience with IFAD procedures; (ii) the size of the project's financing gap; (iii) management of the exchange rate between the funds in the special account in United States dollars and those of the operating account in Haitian gourdes; (iv) the weak financial management capacity of execution partners; (v) management of the in-kind contributions of beneficiaries; (vi) current accounting standards and systems in the execution unit; (vii) the capacity of the software used to meet IFAD reporting requirements. The risk mitigation measures are described in detail in appendix III.

Table 4  
Risks and mitigation measures

<i>Risk categories</i>	<i>Inherent risk</i>	<i>Residual risk</i>
National context	High	Substantial
Sector strategies and policies	Moderate	Moderate
Environment and climate	High	Substantial
Project scope	Substantial	Moderate
Institutional execution capacity and viability	Substantial	Moderate
Financial management	Substantial	Moderate
Procurement	Substantial	Moderate
Environmental, social, and climate impact	Substantial	Moderate
Stakeholders	Substantial	Moderate
<b>Overall risk</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>

### B. Environmental and social category

52. The project is classified in category A, given that it will be executed in a highly vulnerable ecological zone. According to the International Union for the Conservation of Nature, the Three Bays area belongs to category IV and is a protected area for natural resources (protected area administered mainly for the sustainable use of natural ecosystems). It is divided into five zones (restoration, conservation, sustainable exploitation, community management, and the preservation of cultures).

### C. Climate risk classification

53. The climate risk is deemed “high”, since Haiti ranks 10<sup>th</sup> among the world’s most vulnerable states with respect to natural risks and has the highest vulnerability to tropical storms among small island developing states. Floods are a persistent phenomenon throughout the island, and the Three Bays Protected Area is particularly vulnerable due to its location, topography and inadequate infrastructure for handling high surface water flows.

### D. Debt sustainability

54. Having shifted from a high risk of indebtedness to a moderate risk in 2015, benefitting from substantial debt relief from multilateral and bilateral funders, Haiti has been at a high risk of indebtedness since 2017 due to its lower economic growth outlook, a projected increase in borrowing and the impact of natural disasters. Haiti is a fragile state, and its debt sustainability level remains highly vulnerable to shocks from major natural disasters, which statistically are very frequent.

## IV. Implementation

### A. Organizational framework

#### Project management and coordination

55. The organizational arrangement consists of four levels of responsibility:
- (i) The Ministry of Economy and Finance will be the principal project entity under the terms of the financing agreement. The Ministry’s PIU will be in charge of coordination and monitoring.
  - (ii) A departmental steering committee and mechanism for dialogue.
  - (iii) ANAP, the Departmental Directorate of the Environment and the Directorate for Fisheries and Aquaculture of the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development will be responsible for monitoring certain activities.
  - (iv) Operators will be recruited for the implementation of activities.
56. The Ministry of Economy and Finance’s PIU will be responsible for project coordination and monitoring. Its mission will revolve around: (i) project planning, programming, monitoring and evaluation; and (ii) technical, administrative and financial monitoring of projects, including procurement and implementation of the environmental and social management plan.
57. The team in charge of operations will work in the project intervention area, and the team responsible for fiduciary matters will be posted in Port-au-Prince.

#### Financial management, procurement and governance

58. **Financial management.** The PIU will be responsible for financial management. The team will be comprised of staff from the PIU finance office, plus a financial management specialist with experience in managing resources from international funders.
59. **Internal control.** The project operations manual will consist of the procedures required for properly managing financial activities. The internal control mechanism will be strengthened by staff training and close monitoring of the implementation of the external auditors’ recommendations and IFAD supervision missions.
60. **Accounting and financial reporting.** Accounting software will ensure the consistency of project reports with IFAD requirements in this area, including the collection and communication of data disaggregated by financier, component, and expenditure category. Interim financial reports will be submitted semi-annually to IFAD, and annual financial statements will be issued in accordance with the IFAD Handbook for Financial Reporting and Auditing of IFAD-financed Projects.

61. **External audits.** The project will be audited each year by a private auditing firm recruited for this purpose, in compliance with the International Standards on Auditing. The annual audit report will be submitted to IFAD within six months of the end of the fiscal year.
62. The procurement plans developed in conjunction with the PIU on behalf of the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development and the Ministry of the Environment will be implemented by the PIU.

#### **Participation and feedback from project target groups and the handling of complaints**

63. The main means of communication and support was: correspondence and formal meetings with the Government and national authorities, public consultations, field visits, interviews, study results, plans and public consultations via the Internet, brochures, posters, radio messages, consultations on good international practices in force in a sector of activity, training, consultation with the authorities, public awareness campaigns, document and summary reports, dissemination of plans for product marketing, meetings of local committees, the sharing of information, special meetings and adequate signage along the perimeter of the Three Bays Protected Area.

#### **Procedure for handling complaints**

64. The actors involved, under the supervision of the PIU and under the direction of the authorities responsible for the Three Bays Protected Area will direct and coordinate the mechanism for handling complaints and the receipt of claims by stakeholders. The PIU and the authorities responsible for the protected area will ensure that complaints and claims are addressed. If the complainant's issue has not been resolved internally by the PIU, it should be referred to a mediation or conciliation committee. In the case of dissatisfaction, once the complaint has been addressed, the victim can bring it to the attention of the appropriate national authority, specifically the Ministry of Social Affairs and Labour and the courts.

### **B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications**

65. **Planning.** The duration of the project is six years. Planning will depend on the objectives and targets defined in this report. The project's logical framework will be used as a complement to the planning and monitoring tools. Activities will be planned, budgeted and implemented based on the annual workplan and budget and in a manner consistent with IFAD standards.
66. A monitoring and evaluation system will be set up in the project management unit (PMU), in compliance with the requirements of IFAD and the Haitian government, specifically the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development and the Ministry of the Environment. It will be linked to the indicators of the COSOP's strategic objectives, which will be adjusted on preparation of the next country strategy.
67. **Learning, knowledge management and communications.** Under components 1 and 2, the project includes activities linked with knowledge management and the dissemination of the main lessons learned from implementation. These aspects will be integrated and organized into a knowledge management and communication plan prepared in conjunction with the PIU and the collaboration of key actors, such as ANAP, the Foundation for the Protection of Marine Biodiversity and the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development.



### **Innovation and scaling up**

68. The concept of an inclusive blue economy is novel in Haiti and for IFAD in this region as well. This approach promotes (i) the sustainable exploitation of natural resources in coastal areas, fostering the economic growth of local populations and (ii) the diversification of livelihoods and the restoration of ecosystems. This innovative approach will be replicated in other protected areas in Haiti and the region.
69. The participation of local populations in managing the protected areas and in conservation activities is another innovation.
70. The project will be the first one financed by IFAD in the country that explicitly addresses nutritional issues. New partnerships will be forged in this regard – with CARE, for example.
71. The project will be implemented through a new executing agency, the Ministry of Economy and Finance and its PIU, with a view to solving the financial management and procurement problems that have affected earlier IFAD-funded projects.

## **C. Implementation plans**

### **Implementation readiness and start-up plans**

72. Project start-up will be formalized once the project's PMU has been set up in the PIU of the Ministry of Economy and Finance.

### **Supervision, midterm review and completion plan**

73. A project supervision mission will be conducted once a year directly by IFAD, jointly with all stakeholders of the Haitian government.
74. The project will be evaluated at two key points: at midterm, in the beginning of year 3, and on completion.

## **V. Legal instruments and authority**

75. A project financing agreement between the Republic of Haiti and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
76. The Republic of Haiti is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
77. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

## **VI. Recommendation**

78. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide an IFAD Debt Sustainability Framework grant to the Republic of Haiti an amount of fourteen million United States dollars (US\$14,000,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Gilbert F. Hougbo  
President

## Accord de financement négocié

### Projet d'économie bleue inclusive

(Négociations conclues le 8 Novembre 2021)

#### ACCORD DE FINANCEMENT

Don No: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: Projet d'économie bleue inclusive (« I-BE » ou le « Projet »)

Nom du Bénéficiaire : La République de Haïti (le « Bénéficiaire »)

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

#### ATTENDU QUE :

A. Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord ») ;

B. Le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet;

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit :

#### Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous, si applicable. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don (le « Don » ou le « Financement »), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

## **Section B**

1. Le montant du Don est de quatorze millions de dollars des Etats Unis d'Amérique du nord (14 000 000 USD).
2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre.
3. Un compte désigné libellé en dollars des Etats Unis d'Amérique du nord (USD), pour l'utilisation exclusive du Projet, sera ouvert auprès de la Banque de la République de Haïti (la « BRH »). Ce compte sera mobilisé selon le principe de la double signature par le personnel autorisé au sein de l'Unité Technique d'Exécution (l'« UTE ») et du Ministère de l'Economie et des Finances ( le « MEF »).
4. Un compte d'opération libellé en Gourdes (HTG) sera aussi ouvert auprès de la BRH afin de recevoir de manière exclusive les fonds provenant du compte désigné.
5. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de 2 500 000 USD correspondant aux droits, impôts et taxes applicables aux biens et services susceptibles d'être acquis par le Projet ainsi qu'aux salaires des agents de l'État recrutés et mis à la disposition du Projet.

## **Section C**

1. L'agent principal du Project est le MEF.
2. Les institutions suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet les instances institutionnelles pertinentes (i) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ; (ii) du Ministère de l'Environnement ; et ( iii) la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (la « FoProBiM »).
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième (6ème) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux directives en vigueur pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA. Un plan de passation de marchés (le « PPM ») basé sur le programme de travail et budget annuel (le « PTBA ») sera élaboré chaque année. Le PPM spécifiera entre autres, les méthodes de passation des marchés, les coûts estimatifs et l'échéancier.

## **Section D**

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

## Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il y a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) La non- objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet ;
- b) La non- objection du FIDA au recrutement du/de la Coordonnateur/trice de Projet, Responsable Administratif(ve) et Financier, Responsable Suivi-Evaluation, Responsable Passation marchés, et le/la Responsable Genre, Ciblage, Jeunes et Nutrition ;
- c) L'ouverture d'un compte désigné et un compte d'opération au profit du Projet ; et
- d) La mise en place du logiciel de gestion financière et comptable du Projet.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire :

Ministère de l'Économie et des Finances  
De la République d'Haiti  
Port-au-Prince, Haiti

[cliquez et tapez le titre du représentant]  
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Paolo Silveri, Directeur Pays  
Fonds international de développement agricole  
7 rue Demesvard, Musseau  
Port-au-Prince, Haïti

[Copie à :]<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

Le présent Accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

\_\_\_\_\_  
"[(nom du Représentant autorisé)]"  
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

Date : \_\_\_\_\_<sup>2</sup>

FONDS INTERNATIONAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Hougbo  
Président

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
<sup>2</sup> Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

## Annexe 1

### *Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Population cible.* Le Projet ciblera les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Il est prévu que le Projet atteigne 40,000 membres bénéficiaires, dont 50 % de femmes et 40 % de jeunes. Les quatre groupes suivants seront spécifiquement ciblés : (i) les familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs engagés dans des pratiques agricoles, d'élevage ou de pêche écologiquement non durables ; (ii) les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition qui ont le potentiel de profiter d'un meilleur accès aux actifs et aux opportunités d'activités génératrices de revenus ; (iii) les femmes rurales ; et (iv) les jeunes ruraux.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet se concentre dans le département du Nord-est d'Haïti et une partie du Nord, et plus particulièrement sur l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et ses environs. L'AP3B a un périmètre de délimitation d'environ 170 km couvrant plus de 75,000 ha. Il s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Certaines zones limitrophes (Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge) seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée.

3. *Finalité.* Le but du projet est de réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti.

4. *Objectifs.* L'objectif de développement est de diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition des femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.

5. *Composantes.* Le Projet comprendra les composantes suivantes: 1) **Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles**; 2) **Écosystèmes économiques communautaires durables**.

6. *Composante 1:* Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs de l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'Agence Nationale des Aires Protégées (l'ANAP).

- 6.1. La Sous-Composante 1.1 – **Renforcement et gouvernance de l'aire protégée** renforcera le comité de gestion locale, avec une participation des communautés, des autorités locales, des acteurs privés et de l'État.
- 6.2. La Sous-Composante 1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion. Un plan de gestion de l'AP3B a été produit en 2017 : il sera mis à jour dans le cadre d'un processus participatif sous la responsabilité de l'ANAP appuyée par le Projet et par la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM).
- 6.3. La Sous-Composante 1.3 – Surveillance de l'aire protégée, avec la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance.
- 6.4. La Sous-Composante 1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau national et au niveau de l'aire protégée. L'ANAP devra être fonctionnelle pour pouvoir jouer son rôle d'agence de protection.

6. *Composante 2*: Cette composante vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens d'existence des membres de la communauté.

- 7.1. La Sous-Composante 2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs respectueux de l'environnement et de la biodiversité concernera des actions de formation et accompagnement financier autour des activités génératrices de revenus.
- 7.2. La Sous-Composante 2.2 – Activités de conservation et restauration communautaires concernera la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.
- 7.3. La Sous-Composante 2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition et de l'entrepreneuriat des femmes, avec une production alimentaire diversifiée et une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

8. *L'agent principal du Projet*. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est l'agent principal du Projet.

9. *Comité de pilotage (ou surveillance) du Projet*. Le Comité de pilotage est chargé d'assurer l'orientation générale du projet et de veiller à ce que les activités soient mises en œuvre conformément aux politiques du gouvernement ; d'approuver les plans de travail et le budget annuels ; d'assurer une coordination adéquate avec d'autres programmes de développement ; et de superviser largement la mise en œuvre des projets. Il sera composé de : un (1) représentant du Ministère de l'Environnement( Président); un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) (Vice-Président) ; un (1) représentant du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) (membre) ; un (1) représentant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) ( membre) ; un (1) représentant de l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) (membre) ; au moins 2 représentants des organisations et coopératives des producteurs-productrices (membres) ; deux (2) représentants du Comité Local d'Appui (CLA) (membres) ; et un (1) représentant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers son Unité d'exécution (UTE-MEF) (Secrétaire), avec le FIDA comme observateur.

10. *Unité de gestion du Projet*. L'Unité Technique d'Exécution (l'«UTE») du MEF sera en charge de la coordination et du suivi du Projet. Sa mission se centre sur: (i) Planification, programmation, suivi et évaluation des projets ; et (ii) Suivi technique, administratif et financier des projets, y compris la passation des marchés, et de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale. L'UTE mettra en place une équipe qui sera composée d'un Coordonnateur de Projet, d'un responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, secrétaire administrative, chauffeurs, agent d'entretien, gardien de nuit. L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du projet, alors que l'équipe fiduciaire sera à Port-au-Prince.

11. *Partenaires stratégiques* Le MARNDR et le MDE, particulièrement mais pas exclusivement l'ANAP, seront responsables du suivi de certaines activités. Des opérateurs, tels que FoProBiM et autres, seront recrutés pour la mise en œuvre d'activités.

12. *Suivi et évaluation*. La durée du Projet est de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles définis dans le présent accord de financement. Le Projet utilisera le cadre logique en complément d'outils de planification et de suivi. Les activités seront

planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA), répondant aux normes du FIDA. Un Système de Suivi et d'Évaluation (SSE) sera mis en place au sein de l'UTE conformément aux exigences du FIDA et du gouvernement, notamment aux MARNDR et MDE.

13. *Gestion des connaissances.* Dans le cadre des composantes 1 et 2, le projet comprend des activités liées à la gestion des connaissances et à la diffusion des expériences clés de la mise en œuvre. Ces aspects seront intégrés et structurés dans un plan de gestion des connaissances et de communication, sous la facilitation de l'UTE et avec la collaboration d'acteurs clés tels que l'ANAP, FoProBiM et le MARNDR.

14. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* **Le Manuel d'opération du Projet (le « MOP ») comprendra les règles et procédures à caractère technique, administratif et financier dont doivent tenir compte les institutions exécutrices lors de l'opérationnalisation et de l'exécution des activités du Projet.**



**Annexe 2***Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation du produit du don.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	755 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
II. Véhicules	390 000	HT
III. Dons et Subventions	2 550 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
IV. Assistance Technique, études, et formation	2 820 000	HT
V. Contrats et conventions d'exécution	3 465 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
VI. Salaires et indemnités	2 620 000	HT
<i>Non alloué</i>	1 400 000	
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

*i)* Les dépenses en Travaux relatives à la catégorie I incluent les dépenses en Génie civil et rural;

*ii)* Les dépenses en Véhicules relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Equipements et matériels;

*iii)* Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie VI incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de USD 250 000. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

## Annexe 3

### *Clauses particulières*

#### **I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. *Gestion financière.* Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de ce présent Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

3. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

4. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et des opérations du Projet.

5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

6. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet soient affectés aux agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet soient adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet soient exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

7. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (PCP, ou ICP pour son sigle en Anglais) soit envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes soient enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de

contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats soient mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

8. *Le personnel clé du Projet est* : Le Coordonnateur de Projet, le responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, et le personnel administratif (notamment de(s)chauffeur(s), agent(s) d'entretien, gardien (s) de nuit etc.) L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du Projet, alors que l'équipe fiduciaire sera à Port-au-Prince. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf opinion contraire du FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence soient satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA. Le Personnel Clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de ces contrats est en fonction d'une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Les renouvellements répétés de contrats à court terme doivent être évités, à moins qu'ils ne soient justifiés de manière appropriée par les circonstances du Projet.

9. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)*. Le Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

*Environnement et garanties sociales*. Le Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois et réglementations pertinentes du Bénéficiaire ; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, le Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires, conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet, sont dûment prises ; h) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ; et i) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

# Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	<b>1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</b>				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	40 000	120 000				
	<b>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b>				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Ménages dirigés par une femme – Ménages	0	4000	12 000				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef – Ménages	0	4000	12 000				
	Ménages – Ménages	0	8000	24 000	Système de S&E	Annuel	UGP	
	<b>1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>							
	Hommes – Hommes	0	7000	20 000				
	Femmes – Femmes	0	7000	20 000				
	Jeunes – Jeunes	0	5000	16 000				
Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	14 000	40 000					
<b>Objectif du projet</b> Réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti	<b>Pourcentage de ménages déclarant un changement de l'incidence de pauvreté dans la zone d'intervention</b>				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	Calamité / catastrophe contrôlée / gérée dans les communautés côtières cibles. Le Nord et Nord-est va moins subir les chocs institutionnels
	Households - Pourcentage (%)	0	20	50				
	<b>Pourcentage de ménages qui ont amélioré leur résilience climatique</b>				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
Households - Pourcentage (%)	0	20	80	Système de S&E	Annuel	UGP		
<b>Couverture des écosystèmes protégés et renforcés (ha)</b>								
Hectares of land - Superficie (ha)	0	225	583					
<b>Objectif de développement</b> Diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.	<b>Pourcentage de ménages qui déclarent une augmentation de leurs revenus d'au moins 20%</b>				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Households - Pourcentage (%)	0	20	80				
	<b>IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation</b>				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Jeunes - Pourcentage (%)	0	15	40				
	Jeunes - Jeunes	0	6000	16 000				
	Nombre total de personnes - Pourcentage (%)	0	15	25				
	Nombre total de personnes - Nombre de personnes	0	2100	10 000				
	Femmes - Pourcentage (%)	0	7,5%	12,5%				

	Femmes - Femmes	0	1050	5000				
	Hommes - Pourcentage (%)	0	7,5%	12,5%				
	Hommes - Hommes	0	1050	5000				
	<b>SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet</b>				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	50	80				
	Ménages (nombre) - Ménages							
<b>Effet direct</b> Composante 1 - (i) la gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable et (ii) les ressources naturelles sont conservées et protégées	<b>SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet</b>				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	Services déconcentrés de l'état s'investissent dans la réalisations des activités du projet
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	30	60				
	<b>Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification</b>				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Nombre - Nombre	0	1	2				
<b>Produit</b> Composante 1	<b>Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées</b>				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombre - Plateformes	0	1	1				
	<b>Personnes sensibilisés sur la gestion de l'aire protégée</b>				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes - Nombre	0	4500	13 500				
	Femmes - Nombre	0	4500	13 500				
	Jeunes - Nombre	0	3600	10 800				
	Non jeunes - Nombre	0	5400	16 200				
	nombre total - Nombre	0	9000	27 000				
	<b>Brigadiers communautaires formés</b>				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes - Nombre	0	6	18				
	Femmes - Nombre	0	6	18				
	Jeunes - Nombre	0	3	8				
	Non jeunes - Nombre	0	9	28				
	Nombre total - Nombre	0	12	36				
	<b>Espaces de travail supplémentaire construits pour l'ANAP NE (un bureau à Fort Liberté et deux antennes à Caracol et Limonade)</b>				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombres - Installations	0	1	3				
	<b>Effet direct</b> Composante 2 - (i) l'autonomisation des femmes, jeunes et groupes vulnérables est améliorée; (ii) les AGRs profitables et durables sont fomentés ; (iii) la résilience au changement climatique est promue; et (iv) nutrition améliorée pour les population de l'aire protégée	<b>3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique</b>				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs
Membres des ménages - Nombre de personnes		0	24 000	48 000				
Ménages - Pourcentage (%)		0	20	40				
Ménages - Ménages		0	4800	9600				
<b>1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)</b>				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs		
Femmes (%) - Pourcentage (%)		0	10				20	
Femmes (nombre) - Femmes	0	2000	4000					

	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	8	16			
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2000	4000			
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	10 000	20 000			
	<b>1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés</b>				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	3000	7000			
	Ménages - Ménages	0	1500	4200			
<b>Produit</b> Composante 2	<b>2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises</b>				Système de S&E	Annuel	UGP
	Hommes - Hommes	0	1500	4500			
	Femmes - Femmes	0	1500	4500			
	Jeunes - Jeunes	0	1200	3600			
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3000	9000			
	<b>3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat</b>				Système de S&E	Annuel	UGP
	Taille des groupes - Nombre de personnes	0	600	1500			
	Groupes soutenus - Groupes	0	20	50			
	Hommes - Hommes	0	300	750			
	Femmes - Femmes	0	300	750			
	Jeunes - Jeunes	0	240	600			
	<b>1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition</b>				Système de S&E	Annuel	UGP
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	2000	7000			
	Hommes - Hommes	0	1000	3500			
	Femmes - Femmes	0	1000	3500			
	Ménages - Ménages	0	2000	7000			
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	10 000	35 000			
	Jeunes - Jeunes	0	1000	3000			
	<b>1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques</b>				Système de S&E	Annuel	UGP et opérateurs
	Hommes - Hommes	0	1000	3450			
Femmes - Femmes	0	1000	3450				
Jeunes - Jeunes	0	800	2760				
Producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	2000	6900				

## Matrice intégrée des risques du projet

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<b>Country Context</b>	Élevé	Substantiel
<b>Political Commitment</b>	Élevé	Substantiel
<p>Risk(s): Le risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés déterminants en vue de garantir le succès du projet est élevé. Le contexte politique actuel est très volatil et complexe. Haïti se prépare à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. tous ces événements pourraient avoir un impact sur l'approbation et le démarrage des opérations du nouveau projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Cela dit, le financement du FIDA prévu pour ce projet est un Don de 14 millions de USD. Il n'y aura pas besoin de ratification du Parlement et le Ministre de l'Economie et des Finances pourra procéder avec la signature et effectivité de l'accord.</p> <p>Au même temps, l'instabilité politique peut impacter énormément le démarrage du projet, qui implique plus d'une institution gouvernementale, en particulier le MARNDR, le MDE et le MEF lui-même. un dialogue continu et fluide avec les autorités locaux sera très important et la nomination d'un directeur de pays résident pourra sûrement aider.</p>		
<b>Gouvernance</b>	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s): Le risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet est substantiel. Selon le rapport 2020 de TI, Haïti se classe 170e (sur 180 pays) avec un score de 18/100, ce qui place le pays dans la fourchette à haut risque.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La décision de confier l'exécution et la coordination des activités du projet à l'unité UTE du MEF est une première action pour atténuer ce risque au niveau du projet. La bonne gestion du SEI pourrait atténuer les risques dus aux faiblesses du système de gouvernance publique. Le FIDA devra l'appuyer et le soutenir par une assistance technique spécifique en matière fiduciaire</p>		
<b>Macroeconomic</b>	Élevé	Substantiel
<b>Risque:</b>	Élevé	Substantiel

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>Le risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes, ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie est élevé.</p> <p>Haïti a retrouvé un niveau élevé de risque de surendettement depuis 2017 en raison d'une baisse des perspectives de croissance à long terme, d'une augmentation des emprunts prévus et de l'impact d'un ouragan dévastateur. Haïti est un pays fragile et des tests de résistance sur mesure suggèrent que sa cote de risque d'endettement sur 2019-2029 est très vulnérable aux grands chocs de catastrophes naturelles, qui sont statistiquement très fréquents. Cette condition peut avoir un impact sur la capacité du gouvernement à fournir des fonds de contrepartie adéquats au projet.</p>		
<p>Mitigations: La question de fonds de contrepartie est un problème que devrait être géré dans la mise en œuvre du projet. Le fait que le projet sera exécuté par l'UTE du MEF peut faciliter le dialogue avec le Trésor public sur cet aspect. cela dit, considérant le montant de la contribution prévue du Gouvernement, cet aspect ne devrait pas influencer trop la mise en œuvre du projet.</p>		
<b>Fragility and security</b>	Élevé	Substantiel
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance est très élevé.</p> <p>Les effets de la pandémie sur l'économie mondiale ont continué d'aggraver la situation socioéconomique et humanitaire déjà désastreuse d'Haïti, faisant ressortir encore davantage qu'il ne sera pas possible de surmonter les obstacles structurels au développement sans réformes substantielles de la gouvernance.</p> <p>Haïti se préparait à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. Dans ce contexte, les divisions du corps politique se sont encore creusées pendant les derniers mois. Le Président Moïse a continué de gouverner par décrets en l'absence d'un pouvoir législatif opérationnel. S'ajoutant à ces tensions</p>	Élevé	Substantiel



<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
<p>politiques, l'insécurité s'est aggravée, notamment sous l'effet d'une vague d'enlèvements et de plusieurs meurtres impitoyables.</p> <p>Enfin, Haïti est particulièrement vulnérable aux ouragans, tempêtes et séismes.</p>		
<p>Mitigations: Il y a peu ou pas d'actions que le projet peut entreprendre afin de réduire le risque lié à la fragilité du pays, certainement les chocs comme troubles civiles. Du côté climatique et des chocs naturels, le projet pourra atténuer partiellement ces chocs en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, grâce à la conservation des ressources naturelles terrestres et marines et même à leur amélioration</p>		
<b>Sector Strategies and Policies</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Policy alignment</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement, est faible.</p> <p>Le projet s'inscrit dans les grandes priorités nationales, notamment la Politique de développement agricole, le Plan triennal de relance de l'agriculture et le Plan stratégique de développement Haïti.</p> <p>Les contributions déterminées au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris ont identifié un certain nombre de priorités auxquelles ce projet contribuera, notamment (i) gestion intégrée des zones côtières, (ii) accroître la sécurité alimentaire, en particulier par le développement de l'économie verte et (iii) information, éducation et sensibilisation. Le projet est également conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités 1 Conservation de la diversité biologique, 2 Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et 3 Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique.</p>		
<p>Mitigations: Le projet est bien aligné avec les Politiques nationales. grâce à un dialogue constant, le FIDA veillera à ce que ses activités maintiennent cet alignement tout au long de sa mise en œuvre</p>		
<b>Policy development &amp; implementation</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
Risk(s):		

<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est jugé comme substantiel.		
<p>Mitigations:</p> <p>Au-delà des annonces de politique, il conviendra de suivre de près la traduction de ces priorités dans les flux d'investissements réalisés par le trésor public en faveur des thématiques annoncées.</p> <p>Un soutien à des politiques publiques nationales et régionales spécifiques a été inclus dans la conception, notamment les lois sur la pêche et l'application des règlements en cours et la mise à jour et vulgarisation du plan de gestion de l'AP3B.</p>		
<b>Environment and Climate Context</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Project vulnerability to environmental conditions</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):</p> <p>La zone du projet abrite une importante diversité biologique qui est menacée par les pratiques non sécuritaires actuelles des résidents de l'aire protégée et des visiteurs des zones environnantes. Les coraux sont exploités par les visiteurs pour les ornements et les matériaux de construction tandis que les mangroves sont coupées pour la production de bois de feu pour la vente dans les zones urbaines. L'utilisation de pesticides est en augmentation.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La combinaison du renforcement de la gouvernance de l'aire protégée et de la capacité institutionnelle pour améliorer et mettre en œuvre le plan de gestion, et l'introduction de méthodes plus durables pour les activités génératrices de revenus réduira la pression sur les ressources naturelles. La recherche de sources alternatives de revenus qui favorisent la conservation de l'environnement sera confirmée lors de la conception.</p>		
<b>Project vulnerability to climate change impacts</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p>Risk(s):</p> <p>Le pays et la zone du projet sont intrinsèquement vulnérables au changement climatique qui est aggravé par la dégradation généralisée de l'environnement et les faibles opportunités pour les populations de diversifier leurs sources de revenus pour gérer les risques résultant des impacts climatiques, comme les mauvaises récoltes.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Les objectifs du projet visant à mettre un terme à la dégradation de l'environnement, y compris à l'intérieur des terres et côtières, augmenteront la résilience aux événements tels que les tempêtes plus fortes, les inondations et les infestations de ravageurs. Des mesures d'adaptation spécifiques telles que des espèces de mangroves plus tolérantes au sel et des mesures d'efficacité de l'eau seront évaluées lors de la conception</p>		

<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
<b>Project Scope</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Project relevance</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):</p> <p>Le risque que les objectifs et les interventions du projet ne cadrent pas bien avec les priorités de développement du pays est substantiel. Le projet est en train d'être formulé dans un contexte politique et institutionnel très fragile, avec un calendrier électoral chargé en 2021 que risques de provoquer troubles violents et alimenter un climat politique déjà tendu. Dans ce contexte, un référendum pour une réforme constitutionnelle est prévu en juin 2021 et des élections législatives attendues devraient avoir lieu en juillet, suivies par des élections présidentielles en octobre, pour qu'un nouveau gouvernement prenne ses fonctions le 7 février 2022. Les possibles changements politiques pourraient influencer et avoir un impact sur la pertinence du projet par rapport à ces objectifs et activités.</p> <p>En ce qui concerne les priorités du FIDA, bien qu'il s'agisse d'un principe de changement dans sa stratégie récente, l'idée proposée fait partie de la stratégie de pays (COSOP) actuellement en vigueur, étant le concept proposé aligné aux trois objectifs stratégiques du COSOP, à savoir (OS1), promouvoir une agriculture et des initiatives intelligentes face au climat; (OS2) promouvoir les initiatives productives dans les zones rurales pauvres; et (OS3) investir dans le développement du capital humain.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Le dialogue institutionnel entre le FIDA et le Gouvernement s'est étendu en 2020 au-delà des excellentes relations avec ses partenaires historique du Ministère de l'Agriculture, pour inclure aussi tant le Ministère de l'Environnement que le Ministère de l'Economie et des Finances ; cela, à partir de l'évaluation préalable des bénéfices potentiels dérivants de la diversification des investissements dans les zones rurales, dans le cadre d'une croissante attention et sensibilité à l'environnement et à la conservation dynamique des ressources naturels dans les zones côtières.</p> <p>À cet égard, l'attention du FIDA a été accordée au réseau déjà existant de 24 aires protégées du pays, dans le but politique-institutionnel de contribuer à diversifier les moyens de subsistance et à promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles. Ce réseau existe déjà et il maintient depuis plusieurs années un niveau d'intérêt politique très haut. Avec un dialogue continu avec les institutions haïtiens du présent et du future, il sera possible de maintenir un intérêt institutionnel élevé pour les activités, les objectifs et le but du projet. cet effort sera</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>également renforcé dans le contexte de la formulation prochaine du nouveau COSOP pour le pays.</p> <p>Un nouveau COSOP devra être élaborée au cours du second semestre de l'année 2021, en intégrant la réorientation graduelle de l'action du FIDA qui va à changer de un contexte de simple amélioration de la productivité agricole vers la gestion économique rentable associée à la gestion environnementale durable, en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, non pas à coût d'une progressive dégradation des ressources naturelles terrestres et marines, mais au contraire, grâce à leur conservation et même à leur amélioration.</p>		
<b>Technical soundness</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):  Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est substantiel.  Les difficultés du projet sont avant tout liées à la fragilité de la gouvernance des directions techniques des Ministères sectoriels, notamment le MARNDR et le MDE, que ce soit au niveau central et au niveau déconcentrée.</p>		
<p>Mitigations:  Ces difficultés seront minimisées par la mise en place d'un système qui tienne compte des enseignements tirés d'autres projets, et qui est géré à différents niveaux institutionnels, dont le recrutement de l'Unité technique d'exécution du Ministère (UTE) de l'économie et des finances (MEF) afin d'assurer une meilleure coordination et suivi des activités du projet.  Des formations seront octroyées pour que les procédures du FIDA soient appropriées.  Le système de suivi sera renforcé.  L'ANAP au niveau régional sera renforcé afin de permettre un meilleur suivi des activités de conservation et de protection.  Des opérateurs compétents seront recrutés pour la mise en œuvre de la plupart des activités de terrain en appui aux bénéficiaires finaux.</p>		
<b>Institutional Capacity for Implementation and Sustainability</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Implementation arrangements</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):  L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) sera l'institution de gestion du projet, elle gèrera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Le MARNDR et le MDE (à travers de l'ANAP) feront aussi parti de la mise en œuvre du</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>projet sur des aspects techniques, et des accords de partenariat seront définis avant de le démarrage du projet.</p> <p>Même si cela sera la première fois pour l'UTE comme institution déléguée pour la mise en œuvre des projets FIDA en Haïti, l'unité est considérée par les autres organisations bilatérales et multilatérales (BID, BM, AFD, USAID et autres) comme étant de bonne qualité technique et dotée de personnel expérimenté en matière fiduciaire et de marchés publics. L'aspect le plus pertinent à souligner est le niveau substantiel/moyen de complexité organisationnelle du projet, avec d'autres entités publiques impliquées dans la mise en œuvre (MARNDR, MDE).</p>		
<p>Mitigations: Tout d'abord, il faut dire que sur la base de l'expérience acquise avec d'autres bailleurs de fonds, le FIDA considère l'UTE comme une entité disposant du niveau d'expérience, de ressources et de procédures appropriés pour coordonner les activités du projet. Cependant, leur capacité à exécuter des projets est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères, à partir de la conception et sûrement avant le démarrage du projet. Cela atténuerait le risque (substantiel/moyen) éventuel dérivé du niveau de complexité organisationnelle du projet.</p>		
<b>M&amp;E arrangements</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p>Risk(s): Le risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, est faible. toutefois, comme il s'agit de la première expérience du FIDA avec l'UTE du MEF, il faudra vérifier que en effet ces capacités sont là comme montré par l'expérience des autres bailleurs des fonds et ces projets</p>		
<p>Mitigations: Les actions d'atténuation des risques liés à la planification, au suivi, à l'évaluation et à la gestion des connaissances consistent à: (i) avoir une personne au niveau de l'UGP future qui soit responsable des activités spécifiques qui comprend la définition de la mesure des indicateurs, la collecte et la gestion des informations nécessaires, qui est chargée de promouvoir et mener les enquêtes d'information nécessaires; (ii) établir un budget dans le budget du projet pour mesurer les différents indicateurs climat, genre et nutrition; (iii) fournir une formation continue à l'UGP concernant les directives de S&amp;E de la FIDA, ainsi que les aspects techniques ; (iv) effectuer la planification, le suivi, l'évaluation et la gestion des connaissances de manière participative; et (v) accompagner l'UGP dans la gestion des fichiers de calcul des indicateurs CORE (ORMS CI) afin que dès le démarrage du projet, il y ait une clarté sur les méthodes et la forme de reporting de ces indicateurs.</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Procurement	Substantiel	Moyen
<b>Legal and regulatory framework</b>		
<p><b>Risque:</b>  Risque(s): Le dispositif législatif est en général conforme aux standards internationaux en matière de passation des marchés publics à l’instar de la loi type CNUDCI sur la passation des marchés, des Indicateurs OCDE /DAC, ou encore des recommandations du CARICOM. Tous ces textes législatifs et réglementaires sont publiés au Journal officiel de la République d’Haïti et sont aussi accessibles sur le site internet de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Dans la page web de la Commission Nationale des Marchés Publics – CNMP <a href="https://cnmp.gouv.ht/documentstypes/index">https://cnmp.gouv.ht/documentstypes/index</a> on peut apprécier les documents disponibles, notamment les Dossiers d’Appels d’Offres (DAO) pour les différentes catégories d’appels, en ci que des liens de CNMP ; Marchés Publics ; Dénonciations anonymes ; Liste noir ; Espace documentation ; Bloc Actualités. Aussi, dans la page de la CNMP les institutions peuvent publier les plans de passation de marchés. Il faut noter que l’Arrêté du 29.06.2012, successif au PEFA de référence du 2012 et qu’évidemment n’a pas été sujet à l’analyse, augmente drastiquement les seuils de passation de marchés fixé avec l’Arrêté du 05.09.2009 (pour l’Etat Central les seuils augment entre le 500% et le 800%) pour le quelles est obligatoire l’intervention de la CNMP, suivant la nature des marches. Avec ces nouveaux seuils, la majorité de la commande publique – étant normalement en dessous de ces valeur - est exclue des marchés publics et échappe au control de la CNMP. Cette situation conduit indirectement à exclure la majorité des commandes publiques de toutes règles compétitives et de tous contrôles externes et a priori que devrait exercer la CNMP même si l’Arrêté indique « ...à condition que les procédures mise en œuvre respectent les principes d’égalité de traitement des candidates, de concurrence, de transparence, de respect de l’éthique et d’efficacité de la dépense publique ainsi que les règles de la comptabilité publique ». Pour les valeurs en-dessous environ de 110 000 USD et 21 000 USD suivant la nature des marches seulement des simples mémoires sont prévue échappant à tout tpe de contrôle.</p>		
<p><b>Mesures d’atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les DAO à utiliser seront les du FIDA version en française</li> <li>• Revenir à un niveau de seuils qui permette de traiter comme des marchés publics une part substantielle de la commande publique.</li> <li>• Les Plans de passation de marchés du projet seront obligatoirement publiés dans a page de la CNPM</li> </ul>		
<b>Accountability and transparency</b>	Élevé	Substantiel
<p><b>Risque:</b>  Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel,</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.</p> <p>Risque(s) : Sur Transparency.org, Haïti ce place 168/180 avec un index de 18/100. Le Comité de Règlement des Différends prévu par la loi sur les marchés publics n'est pas encore mis en place. Les systèmes à deux niveaux pour le traitement des recours et de radiation existent, mais seulement sur le papier, car ils ne sont pas opérationnels. Les attributions de la CNMP et de l'Inspection Générale des Finances-IGF comportent la mise en œuvre d'audits indépendants des marchés publics et de veiller au respect de la loi et Réglementation en matière de marchés publics. Toutefois, il n'existe pas exactement de protocole pour conduire des audits de performance des entités contractantes. La publication des attributions de marchés et des décisions relatives aux plaintes est également prescrite par la loi sur les marchés publics. Mais ces prescriptions légales ne sont pas systématiquement mises en œuvre sauf en ce qui concerne les attributions des marchés qui passent par la CNMP. Le suivi de la passation des marchés est effectué par le CNMP. Toutefois, en l'absence de prescriptions spéciales et de manuels de procédures, les contrôles internes sont effectués d'une manière aléatoire et inopinée. Les ministères dépensiers ne se sentent pas obligés de soumettre à l'approbation de la CNMP les plans annuels de passation des marchés, ni sont-ils obligés à les publiée sur la page de la CNPM (<a href="http://www.cnmp.gouv.ht">http://www.cnmp.gouv.ht</a>). La pratique des « programmes d'investissement » qui a été constatée en Haïti ne permet pas d'intégrer les dépenses liées aux marchés publics dans la chaîne de la dépense publique. En ce qui concerne les méthodes de passation des marchés, le manque de procédures pour les situations d'urgence reste un problème à résoudre. L'accès public aux informations sur la passation des marchés est encore peu satisfaisant.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Il est recommandé d'être prudent car l'indice de corruption pour Haïti 18/100 avec le risque net en 1 comme pour l'inhérent. Lors de la prochaine mission, les mesures d'atténuation peuvent être réévaluées et le risque net pourrait être amélioré à 2. Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager qu'un premier examen rapide des plaintes permette de décider de l'opportunité de suspendre la procédure d'attribution, au cas où la plainte semble être fondée sur des vices de formes apparemment solides.</li> <li>• Introduire la politique du FIDA contre la corruption dans le Manuel de mise en œuvre du projet.</li> <li>• Rendre opérationnelles dans leurs attributions respectives les organes responsables du traitement des recours.</li> </ul>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire une évaluation de l'impact de l'ULCC e de la Charte d'Ethique sur la lutte contre la corruption.</li> <li>• Pour le problème identifié relatif à l'indépendance du Comité de Règlement des Différends, le projet va pour mitiger le problème en ce qui concerne les protestations conformément au Manuel de Passation des Marchés du FIDA, module M2, par. 2, « Pour les marchés passés en revue, toutes les réclamations doivent être communiquées au FIDA avant qu'une décision ne soit rendue. Le FIDA se réserve le droit de fournir des contributions ou des commentaires à l'emprunteur / bénéficiaire pour l'aider à prendre sa décision. Une copie de la décision doit également être fournie au FIDA ». Dans tous les cas, la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption s'applique.</li> </ul>		
<b>Capability in public procurement</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p>Risk(s):  Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.</p> <p>Risque(s) : L'Unité de Gestion du Projet sera conformée pour la L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; elle gèrera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Cette unité est considérée par les autres organisations bilatérales comme étant de bonne qualité technique en matière de marchés publics et dotée d'un personnel expérimenté. Dans tout le cas, basé sur l'expérience passée en Haïti, on préfère considérer le risque net lié à la capacité et au processus d'achat comme modéré.</p>		
<p>Mitigations:  Mesures d'atténuation : Le projet utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés et la UTE appliquera les normes du FIDA. Dans ce cadre d'exécution, la UTE à personnel avec une bonne expertise dans le domaine de la passation de marchés et la gérance contractuelle et sera dédié selon les nécessités au projet. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions celons la performance de la UTE. Le FIDA fournira également un appui et une formation au UTE, afin qu'il se conforme aux exigences et procédures du FIDA.</p>		
<b>Public procurement processes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):  Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.</p> <p>Risque(s) : Les mêmes considérations de l'indicateur ci-dessus s'appliquent à celui-ci : la fonction de passation des marchés</p>		



Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
est déléguée à la UTE. Le risque si bien toujours présent dans ce cas est diminué selon les information reçu sur le UTE.		
<p>Mitigations: La UTE est chargée de la gérance financière et de la passation de marchés du projet, et utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés ; la version en française des DAO standard du FIDA sera utilisée. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions selon la performance de la UTE.</p>		
<b>Financial Management</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Organization and staffing</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>(i) Le personnel actuel en termes d'effectifs peut ne pas être suffisant pour s'acquitter efficacement des responsabilités de gestion financière du nouveau projet.</p> <p>(ii) Les schémas de validation et de traitement des informations comptables sont définis dans le manuel de procédures financières mais les postes et les fonctions ne sont pas clairement définies.</p> <p>(iii) Le personnel d'encadrement est évalué deux (02) fois par an mais aucun dispositif n'est prévu en cas d'évaluation négative en dehors des formations à prévoir.</p> <p>(iv) Le personnel chargé des finances et de la comptabilité n'a jamais mis en œuvre un projet FIDA.</p> <p>(v) L'UTE est une unité fiable et efficace avec des spécialistes financiers établis, et la Banque mondiale a indiqué qu'aucun risque notable n'avait été identifié cependant aucune politique de formation n'est disponible.</p> <p>(vi) Gestion de la durée des contrats des contractuels du projet.</p> <p>(vii) Le personnel de l'UTE n'a pas connaissance de la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte.</p> <p>(viii) Le personnel financier des partenaires (ANAP, MARDNR et DDA ) impliqués dans le projet est muté au cours de la mise en œuvre du projet.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>(i) Le personnel financier disponible est celui de l'UTE. Le FIDA envisage de recruter du qui sera affecté à plein temps au projet.</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>(ii) La capacité à exécuter le projet est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères avant le démarrage du projet.</p> <p>(iii) Décrire les mesures à prendre en rapport avec le contrat de l'agent en cas d'évaluation négative.</p> <p>(iv) Le FIDA devra fournir un appui et une formation au personnel chargé des finances afin de s'assurer que leur travail est conforme aux exigences et procédures du FIDA.</p> <p>(v) Elaborer un plan de formation du personnel de l'UTE affecté au projet et du personnel recruté. Ce plan devra s'adapter à la politique du FIDA en matière de gestion financière des projets et programmes.</p> <p>(vi) L'élaboration des contrats de ce personnel devra être précise sur les aspects de la durée et devra être soumise à non objection.</p> <p>(vii) Le FIDA organisera des sessions de formation sur la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte pendant le démarrage et sur une base annuelle pendant les missions d'appui à l'exécution et de supervision.</p> <p>(viii) Evaluer les compétences du personnel financier des ministères concernés et prévoir des dispositions pour leur maintien sur la durée de vie du projet. Sensibiliser le personnel des ministères (ANAP, MARDNR et DDA) au processus d'élaboration du PTBA par l'UTE. Former le personnel de l'UTE sur les normes du FIDA en matière de gestion et d'utilisation des avances. Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte en Gourdes.</p>		
<b>Budgeting</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s): Non-participation des autres ministères et des autres partenaires dans l'élaboration du PTBA</p>		
<p>Mitigations: Les partenaires d'exécution devront être informés et sensibilisés sur les délais, les procédures d'élaboration et le canevas d'élaboration du PTBA par l'UTE. Cette sensibilisation se fera sous forme de formation/atelier pour leur permettre de mieux cerner leur implication dans le processus d'élaboration du PTBA.</p>		

<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
<b>Funds flow/disbursement arrangements</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):</p> <p>(i) Selon le manuel des opérations de l'UTE, les fonds seront reçus en USD dans le compte désigné à la Banque de la République d'Haïti (BRH). Ces fonds sont transférés dans un compte d'opération en gourdes et pour les transactions, le taux de change appliqué est le taux de référence publiée par la Banque de la République d'Haïti (BRH) à la veille du jour de paiement de la transaction. La gestion du risque de change s'avérera compliqué pour le projet et peut occasionner des retards de comptabilisation des opérations (ii) la non maîtrise des procédures de gestion par les bénéficiaires peut occasionner un risque de non-justification de leurs dépenses sur leur quote part (iii) Pour la contribution espèces, les bénéficiaires déposent leur quote-part sur leurs propres comptes. La quote part du projet est directement payée aux prestataires du microprojet. Le risque de la disponibilité et de l'utilisation réelle de ces fonds pour le microprojet à mettre en œuvre peut se poser (iv) la capacité des partenaires ANAP et DDA à gérer de façon efficiente les fonds mis à leur disposition et de remonter les pièces et les rapports à temps à l'UTE pour l'élaboration des DRFs (v) Le GAP (financement à rechercher) important dans le coût du projet (vi) La contribution du gouvernement est composée uniquement des exonérations de taxes. Le risque réside dans l'évaluation exhaustive de ces taxes et leur correcte comptabilisation.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>(i) Le manuel de procédures comprendra une partie décrivant les exigences en matière de gestion financière et administratives pour les bénéficiaires. Ces dispositions devront être présentées et expliquées aux bénéficiaires à travers la planification et la mettre en œuvre d'activités de renforcement des capacités pour les bénéficiaires. (ii) Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte gourdes (iii) Demander la justification de la mobilisation de la contrepartie en espèces des bénéficiaires et faire démarrer l'activité sur ces fonds disponibles avant le début de la mise en œuvre du micro-projet.</p> <p>(iv) Définir un cadre de collaboration avec les partenaires ANAP et DDA et encadrer la gestion des fonds et les reportages dans le protocole d'accord qui sera élaboré. Pour le début des activités le transfert d'un montant sur la base d'un budget mensuel sera privilégié. Ce protocole devra aussi intégrer les sanctions en cas de non-respect des dispositions (v) mener dès à présent un lobbying auprès des autres partenaires techniques et financiers pour rechercher les fonds additionnels à la mise en œuvre du projet (v) Prendre les dispositions pour évaluer et comptabiliser exhaustivement la contribution du gouvernement.</p>		
<b>Internal controls</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>

<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
<p>Risk(s):</p> <p>(i) Dans le processus d'acquisition des biens et services (PF-100-02 page 13 du manuel de procédures financières) l'Assistante Administrative remplit les bons de commandes, contacte les fournisseurs et reçoit les livraisons. (ii) la procédure de gestion des véhicules n'est pas définie. (iii) Le barème des indemnités de mission en place n'est pas approuvé par le FIDA. (vi) Les autres partenaires doivent se conformer au barème et aux procédures de gestion des missions de l'UTE. (vii) Les procédures en matière de gestion et de recouvrement des avances aux partenaires d'exécution ne sont pas définies. (viii) Un rapport mensuel de contrôle interne est adressé directement au Directeur Exécutif. (ix) Les conclusions de l'audit interne ne sont pas suivies de mesures d'application.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>(i) Dans le mécanisme de révision du manuel prévoir la réception des articles par le service demandeurs. (ii) Mettre en place un dispositif de suivi des véhicules à travers les carnets de bords devant donner toutes les informations sur les déplacements et les réparations effectuées. (iii) Faire valider le barème des indemnités par le FIDA. (iv) Partager et faire appliquer les procédures de gestion des indemnités journalières avec les autres structures concernées par le projet. (v) Préparer et soumettre à avis du FIDA la procédure de gestion et de recouvrement des avances. (vi) Partager les rapports sur le projet avec le FIDA. (vii) Décrire les mesures à prendre par rapport aux conclusions de l'audit interne</p>		
<b>Accounting and financial reporting</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):</p> <p>(i) Les normes comptables utilisées sont celles conformes aux Principes Comptables Généralement Reconnus, aux lois de la République d'Haïti et aux régulations établies par les autorités concernées. Ces normes ne sont pas indiquées de façon précise par l'UTE. (ii) L'UTE dispose d'un manuel de procédures financières dont la version date d'octobre 2017 (Selon la Directrice Financière de l'UTE, ce manuel est en pleine révision). (iii) Aucune mesure définie pour la protection physique appropriées (pratiques de sécurité) des actifs de grande valeur ou à risque élevé (petite caisse, véhicules et carnets de bord, matériel de bureau, etc.). (iv) Dans le contexte actuel le logiciel ACCPAC ne peut pas produire automatiquement les rapports exigés par le FIDA. Un retraitement sur EXCEL est obligatoire. (v) L'UTE tient une comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues ce qui ne permet pas d'avoir une situation exhaustive des dépenses et engagements du projet. (vi) Les responsabilités relatives aux rapports sur la gestion financière, la nature des rapports exigés, leur contenu et leur fréquence n'est pas connue de l'UTE.</p>		
<b>Mesures d'atténuation:</b>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>(i) Evaluer les normes et voir si elles sont jugées acceptables par le FIDA. (ii) Indiquer clairement les normes comptables qui seront utilisées dans la mise en œuvre du projet et les soumettre à évaluation au FIDA pour s'assurer si elles sont jugées acceptables par celui-ci. (iii) Finaliser la mise à jour du manuel de procédures financières. (iv) Prendre en compte la protection des actifs de grande valeur la révision du manuel de procédure (assurance des véhicules et des biens du projet). (v) Discuter avec le FIDA pour et convenir d'une méthode acceptable de production des rapports. (vi) Discuter avec le FIDA et convenir d'une méthode de comptabilisation pour l'UTE. (vii) Dans la cadre de la formation, définir avec l'UTE les rapports exigés et leur périodicité.</p>		
<b>External audit</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p>Risk(s):            (i) Etendue de l'audit ne couvre pas les financements accordés aux partenaires d'exécution (ANAP, DDA, MARDNR), aux microprojets exécutés par les bénéficiaires et les activités de passation de marché (ii) Expertise faible et expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables nationaux sur l'audit de projets de développement sur financement extérieur.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation:</b>            (i) Termes de référence non objecté par le FIDA pour s'assurer que l'étendue des audits annuels couvre aussi les dépenses des partenaires d'exécution et le financement des Microprojets ; (ii) Avis à demander aux autres bailleurs de fonds de projets en Haïti et consultation restreinte de cabinets d'audit au niveau national et/ou régional ayant déjà une expérience de l'audit des comptes de projets financés par des bailleurs internationaux et/ou du FIDA.</p>		
<b>Environment, Social and Climate Impact</b>		
<b>Biodiversity conservation</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p>Risk(s):            Les écosystèmes terrestres et aquatiques de l'AP3B sont caractérisés par une biodiversité remarquable. Toutefois, l'intégrité des écosystèmes est menacée par les pressions anthropogéniques, notamment la surpêche, la coupe de mangrove et le développement côtier. En plus, la capacité de gestion de l'aire protégée est limitée dû à un manque de personnel et budget.</p>		
<p>Mitigations:            Le projet cherche à introduire des pratiques durables pour réduire la dégradation de la biodiversité à travers la composante 2 et à améliorer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le plan de gestion pour le parc à travers le premier volet. Le projet n'introduit aucune pratique d'extraction, d'intensification ou de vulgarisation agricole, ni de pêche nouvelle ou à grande échelle. Les jardins potagers diversifiés augmenteront la diversité végétale et animale, la restauration des mangroves et les incitations à leur conservation augmenteront la biodiversité végétale et marine, la production de miel augmentera la pollinisation, et la</p>		

<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
substitution des sennes de petites mailles par celles à grande mailles rendra possible la récupération des stocks de poissons. Le projet veillera à ce qu'aucune espèce envahissante ne soit introduite dans la zone.		
<b>Resource efficiency and pollution prevention</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
Risk(s): Le projet dans son ensemble promeut des activités qui augmentent l'efficacité des ressources et la prévention de la pollution des activités entrepris dans l'aire protégée, comme par exemple le maraichage biologique et la promotion des réchauds à haut rendement énergétique. Il n'y a alors pas de risque de causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres, et une utilisation inefficace de ressources limitées qui peuvent menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement. Cependant, des risques résiduels existent si les activités génératrices de revenus ne sont pas mises en œuvre en ligne avec le document de conception. Ces risques incluent notamment la pollution chimique des sols et des eaux par l'augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers, et la pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages		
Mitigations: Pour faire face à ces risques résiduels, le projet promeut la lutte intégrée des pestes adapté aux espèces de cultures maraîchères appuyées par le projet, la mise en place à travers le système de monitoring du projet un processus de validation des parcelles éligibles au financement de l'I-BE, et le soutient uniquement aux AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.		
<b>Cultural heritage</b>		
Risk(s): Le projet ne favorisera ni n'entreprendra des investissements qui entraînent la conversion, les effets négatifs ou la perte des ressources culturelles physiques de la population cible. AP3B contient un certain nombre de sites archéologiques, historiques et culturels. Le projet veillera à leur protection dans le cadre de la mise en œuvre du plan de zonage. En outre, le projet encouragera l'écotourisme et explorera les possibilités de tourisme mixte naturel/culturel.	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Mitigations:		
<b>Indigenous Peoples</b>		
Risk(s): Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones qui sont les bénéficiaires du Projet, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Mitigations:		
<b>Community health and safety</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
Risk(s): Abus de pouvoir par la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP)		
Mitigations: De solides mécanismes de règlement des plaintes sont mis en place et des campagnes de sensibilisation sont organisées (avec un accent particulier sur les femmes et les filles).		
<b>Labour and working conditions</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
Risk(s): Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les		
<b>Mesures d'atténuation:</b> Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Le projet recrutera un spécialiste du genre et du ciblage. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste.		
<b>Physical and economic resettlement</b>	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Le projet ne prévoit aucune réinstallation.		
Mitigations:		
<b>Greenhouse gas emissions</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> L'aire protégée souffre actuellement de la déforestation des mangroves due principalement à la production de charbon et l'utilisation dans la construction. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront recherchées et appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.		
Mitigations: Le projet aidera à la séquestration de carbone grâce à l'introduction de pratiques plus efficaces de production de charbon, la reforestation de mangroves et le développement de forêts énergétiques, ainsi que la promotion de réchauds à haut rendement énergétique. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.		
<b>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
Risk(s):		

<b>Risk Categories and Subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
Haïti est classée 10e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface. Les communautés côtières situées dans l'AP3B sont particulièrement exposées aux risques du changement climatique, en particulier à l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête.		
Mitigations: Le projet vise à réduire la vulnérabilité de la population, de ses moyens d'existence, des écosystèmes ou d'autres biens et infrastructures économiques au changement climatique. La restauration des écosystèmes côtiers, la diversification des revenus et l'augmentation du tissu social à travers la promotion d'associations et coopératives, que le projet cherche à aborder, sont des moyens importants pour accroître les capacités d'adaptation. Des stratégies d'adaptation spécifiques, telles que les variétés de mangroves adaptées au climat, l'efficacité de l'eau, les revenus non sensibles au climat, qui chercheront explicitement à améliorer la résilience aux impacts du changement climatique seront soutenus pour assurer les résultats positifs du projet.		
<b>Stakeholders</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Stakeholder engagement/coordination</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
Risk(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Mitigations: Le projet se concentre sur la promotion de la cogestion des ressources naturelles dans l'aire protégée. Le premier volet se concentrera sur le renforcement de la gouvernance en assurant l'implication et l'appropriation de toutes les parties prenantes et en soutenant la coordination entre les différents acteurs.		
<b>Stakeholder grievances</b>	Aucun risque anticipé -	



Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
	pas applicable	
<p>Risk(s):            Le projet mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.</p>		
Mitigations:		